

ment annulé par les tribunaux du pays ; que la messe était condamnée comme un acte de superstition d'après l'interprétation commune des lois anglaises, et que l'Acte d'Uniformité de 1559 condamnait à un an de prison " toute personne qui entendra volontairement la Messe " ; que tant de citoyens britanniques ont souffert autrefois la persécution, particulièrement en Irlande, pour avoir héroïquement assisté à la messe malgré toutes les menaces, on s'étonne que la justice ait été si lente à venir pour les catholiques du Royaume-Uni, mais on doit rendre grâces à Dieu qu'elle leur ait été enfin complètement accordée.

Il n'est pas non plus sans intérêt de constater que le Lord-Chancelier du Royaume-Uni, qui vient de prononcer cette sentence suprême sur la validité des legs de messes pour les morts, était autrefois,—et il n'y a pas encore bien longtemps,—M. E.-F. Smith, M.P., l'un des plus dévoués lieutenants orangistes de sir Edward Carson.

La justice de Dieu peut être lente parfois, mais elle est infail-
lible et elle se rit des hommes.

ANTONIO HUOT, *prêtre.*

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

Ordination à Beauceville. — Dimanche, le 20 juillet, trois enfants de St-François de Beauce, MM. les abbés Alphonse Fortin, Albert Bourque et Philippe Fortin, ont reçu respectivement la prêtrise, le diaconat et le sous-diaconat. L'imposante cérémonie eut lieu dans l'église paroissiale à la grand'messe, et c'est Sa Grandeur Mgr Brunault, évêque de Nicolet, représentant de S. E. le cardinal Bégin et de S. G. Mgr Béliveau, archevêque de St-Boniface, dont M. l'abbé A. Fortin est le sujet, qui officiait, assisté de MM. les abbés Joseph Bourque, du Collège de Ste-Anne, comme prêtre-assistant, E. Rochette, curé de Ste-Perpétue, et C. Bourque, du collège de Ste-Anne, comme diacres-assistants ; le R. P. Thibault, S. S. S., et M. l'abbé C. Rodrigue, vicaire à N.-D. de Lévis, remplissaient les fonctions de diacre et de sous-diacre d'office. Au chœur on remarquait MM. les abbés L.-Z. Lambert, curé de Beauceville, F.-X. Couture, de l'Hospice, P. Grondin, missionnaire diocésain, P. Poulin et O. Roy, vicaires. M. l'abbé J. Morin, de l'évêché de Nicolet, dirigeait les cérémonies, et M. l'abbé S. Villeneuve avait la direction du chœur de chant.